



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

# Communiqué de presse

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Orléans, le 19 janvier 2012

**Engagée aux côtés des collectivités pour la  
gestion de l'eau et des milieux aquatiques,**

**l'agence de l'eau Loire-Bretagne, partenaire du 13<sup>e</sup>  
Carrefour des gestions locales de l'eau**



Depuis 12 ans, l'agence de l'eau est partenaire du réseau Idéal et de la région Bretagne pour l'organisation du carrefour des gestions locales de l'eau. Pour cette 13<sup>e</sup> édition, l'agence de l'eau propose aux collectivités de découvrir et d'échanger sur les dixièmes programmes des agences de l'eau, la continuité écologique des cours d'eau, la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, les zones humides et la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

**Les 25 et 26 janvier 2012**

**Carrefour des gestions locales de  
l'eau**

**Parc des expositions - Rennes**

**L'agence de l'eau  
Loire-Bretagne  
et son comité de bassin**

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 368 communes et 12 millions d'habitants. Présidé par Serge LEPELTIER, ancien ministre, maire de Bourges, le comité de bassin compte 190 membres représentant toutes les catégories d'utilisateurs d'eau du bassin, élus, acteurs économiques et associatifs, services de l'Etat.

Pour l'édition 2012, l'agence de l'eau ouvrira le carrefour avec une **séance plénière** intitulée « **Les dixièmes programmes des agences de l'eau pour atteindre les objectifs du Sdage** ». Cette séance sera présidée par **Serge Lepeltier**, président du comité de bassin Loire-Bretagne. Approuvés à l'automne 2012, les dixièmes programmes seront mis en oeuvre de 2013 à 2018. Ils fixent pour 6 ans les actions éligibles, les enveloppes financières et les taux de redevances perçues auprès des utilisateurs d'eau pour financer ces actions. Les participants échangeront sur les débats au cœur des comités de bassin : Quel montant de dépenses, et donc quelles recettes ? Qui paye quoi ? Et comment garantir l'efficacité et l'efficience des actions menées ?

Lors du carrefour, l'agence de l'eau organise trois ateliers d'échanges d'expérience sur d'autres sujets aussi importants pour le bon état des eaux :

- la **continuité écologique des cours d'eau** et plus précisément de la concertation indispensable à la bonne conduite des actions,
- la **gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** – les collectivités locales devront réduire les fuites sur leurs réseaux d'eau potable avant fin 2013,
- et la **directive cadre stratégie pour le milieu marin** qui a pour objectif de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin avant 2020.

Elle présentera également le **guide « Zones humides : évaluation économique des services rendus »**. Il est destiné aux animateurs des zones humides et aux bureaux d'études qui les accompagnent dans leur démarche d'évaluation et s'appuie sur l'étude de sept sites du bassin Loire-Bretagne.

Paule OPERIOL  
Directrice de l'information et de la  
communication  
[paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr](mailto:paule.operiol@eau-loire-bretagne.fr)  
twitter : @PauleOperiol

Le Conseil régional de Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne se sont associés pour mobiliser les collectivités bretonnes à adhérer au pacte d'Istanbul. Signature officielle de 24 collectivités le mercredi 25 à 11h30.

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne vous donne rendez-vous  
sur le stand 81**